

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 16 septembre 2022, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **22 septembre 2022** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 52

Nombre de conseillers absents à la séance : 5

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 11

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Nadine BRUEL, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Géraud DELPUECH, Aurélie DEMOULIN, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Sylvie LACHAIZE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Jean-Luc TOURLAN, Julien VIDALINC

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Isabelle LANTUEJOUL (représentée par Julien VIDALINC), Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Bernard BERTHELIER (représenté par Alain COUDON), Vanessa BONNEFOY (représentée par Claudine FLEY), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Christelle CHASTEL (représentée par Jean-Luc LENTIER), Jean-Luc DONEYS (représenté par Patricia BENITO), Valérie RUEDA (représentée par Pierre MATHONIER), Nicole SOULENQ-COUSSAIN (représentée par Christophe PESTRINAUX), Véronique VISY (représentée par Magali MAUREL)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Hubert BONHOMMET, Chloé MOLES, Philippe SENAUD, Jean-Louis VIDAL

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

N° DEL_2022_094 : FINANCES / DÉCISION MODIFICATIVE 2022/02 **Rapporteur : Monsieur Christian POULHES**

La présente Décision Modificative 2022/02 concerne le Budget Principal et les Budgets Annexes de l'Eau, de l'Assainissement, du TDMA, du PLIE, des Campings Communautaires, des Transports Urbains et du Centre Aquatique de la CABA.

Sur les Budgets Principal et Annexes de l'Assainissement, du TDMA et du Centre Aquatique, il est nécessaire d'ajuster les crédits des comptes au sein desquels sont imputées les dépenses d'énergie (électricité, gaz et carburants), notamment suite aux évolutions des prix du nouveau marché d'électricité qui ont progressé entre 60 et 80 % et à l'inflation importante (+ 5,8 % à fin août sur un an).

En section de fonctionnement du Budget Principal, des subventions sont inscrites respectivement à hauteur de 2 000 € pour l'Association RURALITIC, de 500 € pour le Sprinter Club d'Aurillac, 3 000 € pour Aurillac Développement dans le cadre du plan de communication pour le Festival Aurillac en Scène ainsi qu'un ajustement de 11 000 € pour les Rendez-Vous Etudiants (spectacle d'Eclat). Il est également nécessaire d'augmenter les subventions d'équilibre versées aux Budgets Annexes des Transports et du Centre Aquatique sur lesquels les dépenses énergétiques représentent une part importante des charges de fonctionnement et dont il convient de compenser l'évolution en l'absence de toute autre mesure immédiate possible.

Les succès de l'OPAH (solde du programme) et de l'OPAH-RU se sont traduits par un nombre de dossiers présentés plus important que prévu. Ce dépassement des objectifs chiffrés a été débattu en Bureau Communautaire et validé. Des crédits complémentaires sont donc nécessaires afin de financer les dépenses d'animation que cela a engendré sachant qu'une large partie de cette charge est subventionnée par l'ANAH.

L'ensemble des charges complémentaires ci-dessus est financé par une reprise sur le compte des dépenses imprévues et par une diminution du virement à la section d'investissement à hauteur de 80 000 €.

Par ailleurs, au sein de la section d'investissement de ce même budget, des crédits complémentaires sont inscrits pour l'achat de licences informatiques et pour la fin de la migration MS365 (nature 2051). Le virement de la section de fonctionnement étant diminué de 80 k€, des réductions des crédits imputés sur le chapitre des dépenses imprévues et sur divers comptes du chapitre 21 permettent d'assurer l'équilibre de la section d'investissement.

Sur le Budget Annexe de l'Eau, des ajustements de crédits sont nécessaires au sein de la section d'investissement entre les chapitres 21 et 23 ainsi que sur le compte traitant les achats du petit outillage sur le chapitre 011 en section de fonctionnement.

Sur le Budget Annexe de l'Assainissement, en sus des charges supplémentaires engendrées par l'évolution des prix de l'électricité, les coûts du marché d'exploitation du traitement des boues de la station de Souleyrie dont la formule de révision intègre pour une part significative les index du prix de gaz ont également fortement progressé. Les crédits complémentaires à mobiliser sur cette ligne sont évalués à 200 k€ et à hauteur de 35 k€ en ce qui concerne le traitement des matières de curage. En revanche, une réduction des crédits peut être opérée sur le compte des intérêts d'emprunt car la trésorerie de la CABA a permis un déblocage plus tardif qu'envisagé de l'emprunt. Le chapitre des dépenses imprévues est également réduit. Malgré cela, une baisse du virement à la section d'investissement est nécessaire pour assurer l'équilibre de la section de fonctionnement.

Sur la section d'investissement, cette baisse du virement de la section de fonctionnement est compensée partiellement par une réduction des crédits de dépenses imprévues mais induit aussi une augmentation du recours à l'emprunt à hauteur de 150 k€.

Sur la section de fonctionnement du Budget Annexe des TDMA, les montants des marchés de traitement des déchets recyclables doivent être revus à la hausse ainsi que les crédits du compte des réparations du matériel roulant. Ces évolutions de charges peuvent néanmoins être intégralement compensées par des recettes de vente de matériaux plus importantes et par une reprise sur le compte des dépenses imprévues.

Sur le Budget Annexe du PLIE, le bilan de la convention de subvention globale FSE 2015-2017 fait apparaître un trop perçu de 28 540,94 € par la CABA. Cette dépense (annulation de titres sur exercices antérieurs) peut être neutralisée en réduisant un rattachement de charges réalisé en fin d'année 2021 et correspondant à des engagements de subventions qui ne seront pas versées intégralement eu égard aux prestations réellement réalisées par les opérateurs au terme de la gestion.

Sur le Budget Annexe des Campings Communautaires, des ajustements doivent être opérés pour financer les dépenses d'investissement attachées aux études et travaux de réhabilitation du Camping de l'Ombrade et concernant divers avenants et des révisions de

prix sur les marchés ainsi que des travaux de réfection électrique. Ces charges complémentaires sont équilibrées par l'augmentation du virement de la section de fonctionnement et par de l'emprunt.

Sur la section de fonctionnement de ce même budget, une dotation exceptionnelle de l'État est inscrite, elle a été allouée au titre de la compensation des pertes de recettes pour 2021 et s'élève à 17 453 €.

En section de fonctionnement du Budget Annexe des Transports Urbains, il convient d'anticiper l'évolution plus conséquente qu'envisagée du coût prévisionnel du contrat avec la SA-SPL STABUS. Celle-ci est ici encore liée aux impacts des prix de l'énergie qui tirent vers le haut les impacts de la formule de révision de prix. Sont également pris en considération les ajustements qui seront à faire sur cette rémunération au titre de la théorie de l'imprévision afin de neutraliser au plus juste la réalité de l'inflation mensuelle sur la valeur globale du contrat qui inclut la sous-traitance. Les coûts de maintenance de la billetterie interopérable avec le système régional Ourà doivent également être ajustés à la hausse. Ces dépenses complémentaires sont équilibrées grâce à une prévision de recettes du versement mobilité un peu plus importante qu'envisagée mais surtout au prix d'une augmentation conséquente de la subvention versée par le Budget Principal.

En section d'investissement de ce même budget, il est prévu de verser une avance de trésorerie à la SA-SPL STABUS conformément à la délibération proposée ce même jour au vote du Conseil Communautaire et donc un recours équivalent à l'emprunt assure l'équilibre de la section.

Sur la section de fonctionnement du Budget Annexe du Centre Aquatique, divers ajustements sur les comptes d'achats et de maintenance doivent être réalisés en sus des crédits complémentaires nécessaires pour financer l'évolution des dépenses d'énergies. Il est également nécessaire d'ajuster les crédits de dépenses de personnel du fait d'effets en année pleine de certains contrats de salariés. Grâce à la bonne fréquentation constatée depuis le vote du budget, les produits du service sont revus à la hausse mais ne permettent pas de neutraliser toutes les charges supplémentaires ce qui justifie l'augmentation de la subvention d'équilibre du Budget Principal.

Le détail de ces différentes modifications figure dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité :
60 pour
3 abstentions

- d'adopter la Décision Modificative 2022/02 en tant qu'elle concerne le Budget Principal et les Budgets Annexes de l'Eau, de l'Assainissement, du TDMA, du PLIE, des Campings Communautaires, des Transports Urbains et du Centre Aquatique de la CABA, ceci conformément aux tableaux joints en annexe.

Envoyé en préfecture le 28/09/2022

Reçu en préfecture le 28/09/2022

Affiché le 29/09/2022



ID : 015-241500230-20220922-DEL_2022_094-DE

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.